

à bénéficier des services dont nous disposons actuellement, en temps de guerre. Je serais toutefois disposé à appuyer une augmentation du crédit afin de permettre, en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des prairies, l'aménagement en notre région du pays de pâturages ainsi que d'abreuvoirs pour les bestiaux dont le besoin se fait sentir. Ce serait un moyen d'accroître l'élevage comme l'exige notre effort de guerre.

Dans un discours précédent que je prononçais en cette enceinte, je mentionnais les avantages pour le Canada tout entier et surtout pour l'Ouest que nous a valu cette loi adoptée par l'administration Bennett et dont le gouvernement actuel a grandement étendu la portée, sous l'habile direction du ministre de l'Agriculture. Lorsque l'honorable George Spence a témoigné devant le Comité du rétablissement et exposé ce qui avait été accompli jusqu'à ce moment-là ainsi que ce qu'il y avait encore à faire, cet excellent comité a jugé ce rapport le plus pratique de tous ceux qui lui avaient été soumis. M. Spence a dit que, des trois millions d'acres de terre pauvre qui n'auraient pas dû être défrichées durant la première guerre mondiale, un million et quart d'acres font maintenant partie des soixante-sept pâturages collectifs qui ont nourri, l'an dernier, 65,000 têtes de bétail. Ces pâturages ne sont pas encore entièrement exploités. Ils sont administrés par des autorités locales, et presque tous commencent à couvrir leurs frais. Quelques-uns ont mis de côté un fonds d'amortissement peu considérable qui servira plus tard à acquitter des frais de réparation et de reconstruction.

Des plans ont été confiés aux ingénieurs en vue de convertir une autre étendue d'un million et demi d'acres en 73 pâturages dont on a grandement besoin. Plusieurs troupeaux sont maintenant refusés, puisque les pâturages se remplissent des bestiaux des cultivateurs avoisinant les pâturages actuels. Ceux qui sont éloignés ne peuvent faire paître leurs troupeaux à ces endroits. Au delà de 20,000 petits projets d'abreuvoirs pour les bestiaux ont été complétés à l'aide de conseils de la part d'ingénieurs et du paiement partiel de leur coût en conformité de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; de tels fonds sont en grande demande.

Plusieurs de ces réservoirs sont construits de façon à irriguer les jardins durant la saison de sécheresse. La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a aidé à l'exécution de bon nombre de petits projets d'irrigation dans des régions où des fruits, des légumes et du fourrage sont cultivés avec beaucoup de succès durant les saisons de sécheresse; ces projets

sont aussi en grande demande, mais les travaux sont suspendus pour la durée de la guerre.

Quand sonnera la victoire, monsieur le président, je proposerai de changer le nom de cette loi en celui de loi sur le rétablissement agricole du Canada, loi qui servira à tout le pays pour l'assainissement des terres marécageuses des Provinces maritimes, le rétablissement des fermes d'Ontario et de Québec, des terres déboisées de Kamouraska et de celles qui ont été ravagées par les incendies forestiers. J'ai la conviction, monsieur le président, que la population de l'Ouest est disposée à prêter son concours à cette fin et pour toute autre entreprise du même genre. Mais, pour effectuer ce rétablissement dans l'Ouest du Canada, il faut de l'eau, que l'honorable George Spence a qualifié "d'or liquide des Prairies".

Il y a plusieurs années nous avons formé chez nous l'Association d'irrigation Saskatchewan-Alberta, le long de la frontière des deux provinces, et nous avons consacré beaucoup de temps à l'étude de ce problème. En une occasion, j'ai amené avec moi un ingénieur-arpenteur, M. Campbell, pour examiner à nos frais l'ouvrage d'irrigation de l'est de l'Alberta, où nous nous sommes entretenus avec M. Gray, le gérant, et avec ses ingénieurs qui avaient si bien réussi dans cette entreprise.

Nous avons pu obtenir une foule de renseignements précieux à ce sujet, de même qu'au sujet du "William Pearce North Saskatchewan River Stock Watering Scheme", qui a fait l'objet de tant de controverses et qui diffère beaucoup de l'entreprise de Brooks", car cette dernière est exclusivement un projet d'irrigation. On peut cultiver n'importe quoi et l'on exploite même une conserverie qui fonctionne à perfection. Une jolie petite ville a pris naissance à cet endroit et l'on y voit plusieurs petites industries florissantes. Une partie de nos gens de la Saskatchewan s'y sont installés à demeure et réussissent très bien.

Nous nous sommes ensuite rendus avec M. Campbell à Stettler pour examiner les commodités d'entreposage au Lac Buffalo où nous avons pu nous assurer que l'espace ne manquait ni au Lac Buffalo ni au Lac Sullivan, à Hanna, en Alberta, où 75,000 acres de terre pourraient être irriguées. Nous avons ensuite suivi le cours naturel des eaux tel que tracé par M. William Pearce lui-même sur les plans. Cela nous a conduit à Sounding-Creek, où les pionniers ont défriché la forêt, et de là à Eye-Hill Creek, cours d'eau qui s'écoule dans la Saskatchewan à Cosene, dans la circonscription que je représente.

[M. Henderson.]